LETTRE

De Messieurs les Curés, Vicaires & autres Ecclésiastiques du Doyenné de Douvres,

A Mr L'ÉVÊQUE DE BAYEUX.

MONSEIGNEUR,

NOUS avons reçu avec reconnoissance la Lettre, que votre Grandeur a daigné adresser aux Curés de son Diocèse. Nous l'avons lue & méditée chacun en particulier. Elle a été pour nous un motif de consolation bien puissant, & nous avons trouvé dans les grands sentimens, qui l'ont dictée, un ferme soutien, & un modèle du courage nécessaire aux ministres de l'Eglise, dans ces temps difficiles.

Aucun de nous, Monseigneur, ne s'étoit laissé prendre à l'odieuse calomnie, qui vouloit enlever à votre zèle, pour la défense de l'Eglise & de ses droits, l'honneur d'avoir fait & publié le Mandement, qui nous a été adressé de votre

part ; & s'il n'a pas été lû dans toutes les Eglises de notre Doyenné, c'est que l'arrêté du Département, qui en défendoit la lecture, a été notifié dans quelques Paroisses, avant que le Mandement y fût parvenu ; mais ceux mêmes d'entre nous, auxquels ce contre-temps fâcheux n'a pas permis de le lire publiquement, n'en rendent pas moins hommage aux principes, qui y sont établis ; principes puisés dans les sources pures & inaltérables de la saine doctrine, & présentés avec la fermeté, qui caractérise le digne Pontife, qui les rappelle à ses ouailles, & auquel la méchanceté seule peut supposer des intentions séditieuses & perverses.

Nous avons reçu en dernier lieu, Monseigneur, votre Déclaration en réponse aux décrets & à la lettre, qui vous ont été adressés par MM. les Administrateurs du District de Bayeux. Ce dernier ouvrage de votre Grandeur nous a été d'autant plus précieux, qu'il nous est arrivé au moment, où une loi menaçante exige que nous nous liions nous-mêmes par un serment à la constitution du Clergé, décrétée par l'Assemblée nationale, & sur laquelle il est heureux pour nous d'être éclairés par la voix de notre premier Pasteur. Nous avons admiré la maniére claire & précise, dont vous vous expliquez sur cette cons-



titution. Nous y avons reconnu les principes développés dans l'expoſition de MM. les Prélats députés à l'Aſſemblée nationale, & approuvés par l'unanimité morale des Evêques de France. Vous nous avez tracé auſſi dans cette Déclaration les règles & les bornes de la fermeté ſacerdotale, qui ſait reſpecter les puiſſances de la terre, lors même que le devoir impérieux de la conſcience force de leur réſiſter. Nous béniſſons le Ciel de nous avoir donné dans notre reſpectable Prélat, un guide que nous puiſſions ſuivre dans la criſe terrible, où nous nous trouvons.

Nous adhérons, en conſéquence de cœur & d'eſprit, à la doctrine développée dans cette Déclaration & aux ſentimens, qui y ſont exprimés. Nous promettons de les prendre pour règle invariable de notre conduite. Rien ne ſera capable de nous déterminer à nous engager par ſerment au maintien d'une conſtitution, qui, fût-elle en tout conforme au dogme, ne pourroit encore être légitimée que par la ſanction de l'Egliſe. Nous regarderons comme téméraire, quiconque oſeroit prendre ſur lui de ſe décider ſeul dans une queſtion, ſur laquelle le concours preſque unanime des Evêques de France attend, pour prononcer, la déciſion du ſouverain Pontiſe.

Inſtruits à l'école de l'Evangile, nous nous

ferons un devoir inviolable de rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar ; nous reſpecterons, comme vous nous en donnez l'exemple, la puiſſance temporelle, en tout ce qui eſt de ſon reſſort; mais nous rendrons en même temps à Dieu ce qui eſt à Dieu : aucune puiſſance ſur la terre ne ſera capable de nous faire enfreindre cette obligation.

Prémunis par vos conſeils, Monſeigneur, nous mépriſerons les promeſſes, nous braverons les menaces ; ſoutenus par votre exemple, nous ſommes prêts à tout ſacrifier plutôt que de trahir la cauſe de l'Egliſe, dont nous avons l'honneur d'être les miniſtres, & de concourir, par une lâche & coupable condeſcendance, à ce qu'il ſoit porté aucune atteinte à la pureté de ſon enſeignement, à ſa diſcipline, & à l'ordre de ſa ſainte hiérarchie.

Tels ſont, Monſeigneur, les ſentimens, dont nous ſommes tous pénétrés, & dont nous croyons vous devoir un hommage ſolemnel. Votre tendre ſollicitude pour un troupeau, qui vous eſt cher, mérite cette conſolation de notre part. Nous ne ceſſerons d'adreſſer nos vœux au Ciel, pour qu'il daigne conſerver à ce Diocèſe un Pontiſe, dont le zèle & l'inébranlable fermeté lui ſont plus néceſſaires que jamais.